MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 10 septembre 2025 à 19 H 30

L'an deux mil vingt-cinq, le dix septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Vallières-sur-Fier s'est réuni en session ordinaire, en mairie après convocation légale, sous la présidence de M. Ravoire François, Maire.

Présents : RAVOIRE François, PIGNOL Jocelyne, LE BOURGEOIS Sophie, LE BRISHOUAL Cédric, COCHET Simone, BLANC David, TOURVIEILLE Stéphane, PAILLE Françoise, PETRIER Pierre, ROBBE Pierre, THOME Bernard, MEGRET Yannick, BERAUD François, GERLAND Agnès, ROUPIOZ Gilbert, BRUYERE Franck, BLOUET Christine, GALLET Angélique, VIOLLET Philippe, CHAPEL Brian, BARRIOZ Lydie

Absents excusés : DERRIEN Patrice (pouvoir à François RAVOIRE), LE MARIÉ Suzette, LEGOUHY Valérie, BELLEMIN Colette VIGNOUD Sophie, GENAND Allison

Désignation d'un secrétaire de séance : Sophie LE BOURGEOIS

ORDRE DU JOUR

Sujets soumis à délibération :

- Décision Modificative du Budget n°1
- Convention avec la préfecture de Haute-Savoie pour la télétransmission des actes d'urbanisme
- Achat des parcelles C1382, C 1386 et C1387 à la commune de St Eusebe
- Recours Déclaration d'Utilité Publique et approbation des dossiers d'enquête parcellaire et préalable
- Modification poste animateur périscolaire

Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2025

Ne faisant l'objet d'aucune remarque le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations reçues par le conseil municipal conformément à la délibération en date du 27 mai 2020 depuis le conseil municipal en date du 25 juin 2025

	Montant HT
Travaux impasse de sous conduit + bi couche – COLAS FRANCE	9 335,50
Mission ingénierie géotechnique ateliers municipaux - EQUATERRE	3 600,00
Diagnostic environnemental des ateliers municipaux – EEP ENVIRONNEMENT	3 340.00
Installation sanitaire à l'école du val pour petite section location mensuelle – EDIL EUGANEA FRANCE	1 300,00 700,00€/mois
Portail accès pompier au stade de foot – Charles LOPEZ	2 771,50 €
Animation journée du 11 octobre approche de bien être au naturel – LES CLEFS ARC EN CIEL	300,00 €
Mobilier scolaire école du val – VACHOUX	859,93 €
Conformité permis de construire M. WALASEK - DAVIET BISSON	324,00
Remplacement chauffe-eau électrique et réservoir WC appartement Saunier – TRIQUET BOUVIER	2 801,28
Rouleau complet palpeur – SAVOIE MOTOCULTURE	1 350,53
Clés – PROLIANS	872,14
Réception fin année scolaire avec le personnel – l'O A LA BOUCHE	401,66 €
Formation 6 jours marché public – CONVERGENCIA	2 000,00
Tableau pivotant école du val – VACHOUX	718.51
Ventilateur de table et rafraichisseur d'air pour les écoles – FIDUCIAL	1 439.10
Mission CSPS bâtiment périscolaire école du Val – BUREAU ALPES CONTROLES	2 431.20
Travaux électricité pour installation algéco pour sanitaires école du val – BUISSARD THIERRY	799,91
Travaux pour installation algéco pour sanitaires école du val – DAVIET VIBERT	3 710.00
Location tente pour marché de Noël 2025 – COVER EVENT	408.00
Extension réseau électricité impasse de Sous Chemiguet - ENEDIS	16 705.12
Grille de protection sur voirie– SOVAL	486.82
Travaux dans appartement T3 immeuble Saunier	950.00
Signature des marchés pour l'aménagement centre bourg – tranche ferme : - Lot 1a Terrassement VRD : DUCLOS TP - Lot 2a Bordures et enrobés : COLAS France - Lot 3 Bétons de surface : SOLS SAVOIE - Lot 4 Aménagement de surfaces paysagers : PARCS ET SPORTS	 186 144.75 323 952.50 43 038.00 74 222.27
Bornage et délimitation de la voie Chemin de Vorgean depuis RD 14 jusqu'à l'extrémité Nord de la parcelle C 1588 - DAVIET BISSON	2 720,00
Regard perforé – POINT P	671.40
Repas conseil municipal le 3 octobre 2025 – CUISINER CREATIF	1 059,72
Changement vitre PADEL – LES TENNIS DANIEL ROUX	2 620.00
Formation sur engins de chantier pour 2 agents techniques – ALPES CONTROLES	1 800,00

URBANISME

Référence dossier	Demandeur	Terrain	Nature des travaux
DP0742892500053	Pache CEDRIC immo	370 rte du Robinson	Travaux ou changement de destination sur construction existante
PC07428923X0003M01	ORFEUVRE Benoit	374 route sous la ville	Creation d'un bâtiment à usage habitation
DP0742892500056	Gallet Angélique	25 impasse des grands champs	Piscine
DP0742892500054	BUTTET Christophe	401 route sous la ville	Extension du perron pour creation d'une terrasse
PC0742892500009	HW PROPERTY SAS	1444 route de Genève	Aménagement de 2 appartements dans un garage existant, réfection toiture et façades
DP0742892500055	DUCLOS TP 74 DUCLOS TP	Le Londret	parcelles agricoles avec apport de remblais pour un volume de 1860m3 superficie de 2000m²
DP0742892500057	FRANCE GLOBAL ENERGIES SAS	315 rte de Genève	Installation de 18 panneaux photovoltaïques
PC0742892500010	DUCRET STEPHANE	119 impasse du Chenay	Construction d'une maison individuelle
DP0742892500058	LE HARIVELLE MEDHI	1207 rte du Val	piscine
PC07428924X0002 T01	MERCIER PROMOTION RESIDENTIEL	Route du val vers les bois	Nouvelle construction
PA07428924X0001 T01	MERCIER PROMOTION RESIDENTIEL	Route du val vers les bois	Nouvelle construction
PC07428920X0027 M02	FOURMENTAL YOANN		Nouvelle construction
DP07428925X0018 M01	C&V HABITAT	119 impasse du chenay	Division en vue de construire
DP0742892500059	immodec	Route de genève	
PC0742892500011	Hominal	7 route d'Annecy	Travaux changement de destination

			d'une construction existante
DP0742892500060	Smart energie	15 chemin de la Cagotte	Travaux changement de destination d'une construction existante
PC07428924X0021 M01	Garrot Antoine	85 rte de Verlioz Bas	Nouvelle construction
PC0742892500012	Ibanez Florian	Chemin de Moudioux	Nouvelle construction
PC0742892500013	Thevenet Frederic	Chemin de Merluz	Travaux changement de destination d'une construction existante
PC07428922X0018 M01	St Sauveur	1206 chemin de st sauveur	Travaux changement de destination d'une construction existante
PC0742892500014	Fournet Freslon Clément	119 impasse de la Chenay	
DP0742892500061	SAS les Bornes	326 rte de Burnel	Travaux changement de destination d'une construction existante
PC0742892500015	SABUGO cedric	103 impasse de sous chemiguet	Travaux changement de destination d'une construction existante
DP0742892500062	Gerland Sébastien	683 rte de Thaqueny	Panneaux photovoltaiques
DP0742892500063	Prandi Isabelle	118 chemin de la Cagotte	Changement de couverture de toiture

SUJETS SOUMIS A DELIBERATION

Délibération DEL_2025_048

OBJET : Décision modificative du budget n°1

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n°1 pour le budget principal de l'année 2025.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	8 176,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61358 : Autres locations mobilières	0,00 €	5 760,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6162 : Assurance obligatoire dommage-construction	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184 : Versements à des organismes de formation	0,00 €	2 850,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62268 : Autres honoraires, conseils..	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**8 176,00 €**	**33 110,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6456 : Versement au F.N.C. du supplément familial	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6458 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6488 : Autres	0,00 €	166,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**0,00 €**	**3 066,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**1 400,00 €**
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**1 700,00 €**
R-73111 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
R-73118 : Autres contributions directes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 859,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**21 859,00 €**
R-74111 : Dotation forfaitaire des communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 061,00 €
R-741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 445,00 €
R-742 : Dotations aux élus locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	333,00 €
R-748312 : D.C.R.T.P.	0,00 €	0,00 €	16 798,00 €	0,00 €
R-74833 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	**0,00 €**	**0,00 €**	**16 798,00 €**	**19 839,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**8 176,00 €**	**36 176,00 €**	**16 798,00 €**	**44 798,00 €**

INVESTISSEMENT				
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	317 522,11 €	0,00 €	0,00 €
R-1328 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 477,75 €
R-27638 : Créances sur autres établissements publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	309 044,36 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	**0,00 €**	**317 522,11 €**	**0,00 €**	**317 522,11 €**
R-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	**0,00 €**	**0,00 €**	**35 000,00 €**	**0,00 €**

D-1328 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0.00 €	4 659.44 €	0.00 €	0.00 €
R-13461 : Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	**0,00 €**	**4 659,44 €**	**0,00 €**	**200 000,00 €**
D-2041412 : Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	0.00 €	6 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	**0,00 €**	**6 200,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-21311 : Constructions bâtiments administratifs	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21312 : Constructions bâtiments scolaires	0.00 €	115 378.41 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538 : Autres réseaux	0.00 €	20 047.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21841 : Matériel de bureau et mobilier scolaires	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0,00 €**	**161 425,41 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	7 037.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**0,00 €**	**7 037,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-27638 : Créances sur autres établissements publics	14 321.85 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	**14 321,85 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**14 321,85 €**	**496 843,96 €**	**35 000,00 €**	**517 522,11 €**
Total Général		**510 522,11 €**		**510 522,11 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget principal 2025 ci-jointe.

Délibération DEL_2025_049

OBJET : Convention avec la préfecture de Haute-Savoie pour la télétransmission des actes d'urbanisme

Vu le décret n° 2021-981 du 31/07/202 relatif aux échanges électroniques des actes d'urbanisme

Vu la circulaire n° BAFU /2022-01 relative aux modalités de télétransmission au contrôle de légalité des actes relatifs aux demandes d'autorisation d'urbanisme

Vu la délibération DEL_2019_008 du 5 janvier 2019 conventionnant avec la préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

L'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que les collectivités locales peuvent désormais choisir d'effectuer la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

En application de cette disposition législative, le décret du 7 avril 2005 a fixé les modalités pratiques de la télétransmission et précise notamment que la collectivité doit avoir recourt à un dispositif homologué et qu'une convention doit être conclue avec le Préfet.

Le décret n° 2021-981 élargit cette transmission aux actes d'urbanisme

Depuis juin 2025, la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie qui gère le service intercommunal des autorisations du droit du sol, s'est doté de l'outil next ADS pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Cet outil permet la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Pour ceci, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec les services du contrôle de légalité.

Cette convention comprend la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoit notamment :

- la date de raccordement de la collectivité à la chaine de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par voie électronique ;

- les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Madame la Préfète de la Haute-Savoie ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la télétransmission notamment la souscription de certificats électroniques ;

Après échange de vues et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Madame la Préfète de la Haute-Savoie ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la télétransmission notamment la souscription de certificats électroniques ;

Délibération DEL_2025_050

OBJET : Acquisition des parcelles C 1382, C1386 et C 1387

Vu la délibération DEL20250625_025 de la commune de St Eusèbe autorisant la vente des parcelles sous citées

La commune de St Eusèbe est propriétaire des parcelles C 1382, C1386 et C 1387situées à proximité de la station d'épuration au lieu-dit Vorgean.

Ces trois parcelles C1382 (4262m²) C 1386(264m²) et C1387 (335m²) sont classées en zone N du PLUI

La commune de St Eusèbe accepte de vendre ces parcelles au prix de 0.50€ /m²

Après échange de vues et délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition des parcelles C1382 (4262m²) C 1386(264m²) et C1387 (335m²) soit une superficie totale de 4861m² au prix de 0.50 €/m² soit un montant global de 2430.50 € appartenant à la commune de St Eusèbe.

PRECISE que les frais de notaires seront à la charge de la commune.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout documents afférents à cette opération.

Délibération DEL_2025_051

OBJET : Aménagement d'un rond-point à l'intersection des routes départementales 910 et 14

Dossier de DUP et EP - approbation

Procédure de Déclaration d'Utilité Publique concernant l'aménagement d'un rondpoint à l'intersection des routes départementales 910 et 14

Demande d'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'une enquête parcellaire conjointe en application des dispositions législatives et réglementaires du Code de l'Expropriation.

Monsieur le Maire expose :

Comme sur l'ensemble de la Haute-Savoie, la commune de Vallières-sur-Fier a vu la circulation croître sur son territoire au fur et à mesure de l'augmentation de la population départementale.

Les routes départementales 14 et 910, très fréquentées, notamment aux heures de pointes, se croisent au centre bourg de Vallières à proximité d'une école, de la mairie et de commerces. Elles supportent en autre un trafic poids lourds important.

La configuration en « Y » du carrefour en limite la visibilité. Et le tourne à gauche (dans le sens Seyssel – Annecy) depuis la RD 14 empruntant la route de « l'ancienne cure » n'est pas satisfaisant. Outre le stockage de voitures sur voie roulante, il oblige à une traversée de la RD 910 pour les personnes qui souhaiteraient se rendre à Annecy ou tout simplement en mairie, à l'école ou à l'église.

En 2022, la commune a engagé le bureau d'étude Profils Etudes afin de déterminer quel aménagement pourrait être réalisé pour fluidifier et sécuriser le trafic au droit de l'intersection des routes départementales 910 et 14 en centre bourg de Vallières sur Fier.

Il a été proposé de réaliser un giratoire.

Le projet rend indispensable l'acquisition d'une emprise de terrain à prendre sur des parcelles privées. Si la commune a trouvé un accord avec le Département, propriétaire de la parcelle cadastrée C 1059, la commune n'a pas pu se mettre d'accord avec le propriétaire de la parcelle C1679 (résultant de la fusion des parcelles anciennement cadastrées C890 et C1060).

Parce que le projet participe à la sécurisation de la traversée du chef-lieu, et qu'à ce titre il peut être qualifié d'intérêt général, la commune de Vallières-sur-Fier a souhaité recourir à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique afin d'engager une procédure d'expropriation et ainsi maitriser l'ensemble de l'assiette foncière nécessaire à la réalisation du giratoire

La commune de Vallières-sur-Fier a mandaté TERACTEM en vue de monter un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et un dossier d'enquête parcellaire en vue de s'assurer de la maîtrise totale du foncier nécessaire à la réalisation de son projet.

Ceci exposé, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dossiers d'enquêtes.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique contient en application des dispositions de l'article R112-4 du code de l'expropriation :

- Une notice explicative,
- Un plan de situation,
- Un plan général des travaux,
- Un descriptif des ouvrages principaux,
- Une estimation sommaire des dépenses

Le dossier d'enquête parcellaire est composé :

- D'un état parcellaire
- Et d'un plan parcellaire

L'ensemble des dépenses pour la réalisation des travaux et l'acquisition de l'emprise non maîtrisée est estimée à

1 176 800,00 € TTC.

Il est rappelé que :

- la commune a signé avec le Conseil Départemental en date du 30 juin 2023 une convention partenariale donnant à la commune l'autorisation d'exécuter les travaux sur le domaine public départemental et définissant les conditions financières et d'entretien du giratoire à créer.
- La commune a interrogé la DREAL dans le cadre de la procédure au cas par cas pour savoir si le projet était soumis à évaluation environnementale. Après consultation, la DREAL a répondu par la négative en date du 14 août 2025.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance des pièces des dossiers d'enquêtes et délibéré, Après échange de vues et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve le recours à la Déclaration d'Utilité Publique,

Approuve les dossiers d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire

Autorise Monsieur le Maire à solliciter de Madame la Préfète de la Haute-Savoie l'ouverture d'une enquête conjointe,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document à l'effet d'exécution de la présente délibération.

Délibération DEL_2025_052

OBJET : modification du poste d'animateur périscolaire

Vu la délibération n°DEL_2024_058 portant création d'un poste d'animateur périscolaire

Vu la délibération n°DEL_2025_037 portant sur la modification d'un poste d'animateur périscolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réorganisation des services et à l'augmentation des effectifs en extra-scolaire, il est nécessaire de modifier le poste d'animateur périscolaire. Il convient d'ajouter 30 minutes par semaine scolaire pour la préparation des animations du mercredi.

Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste de d'animateur périscolaire, grade adjoint territorial d'animation, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 18.25 heures par semaine scolaire. Compte tenu de la modification de l'organisation des services, il est nécessaire d'ajouter 30 minutes par semaine scolaire à compter du 1er octobre 2025.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de supprimer à compter du 1er octobre 2025 l'emploi d'animateur périscolaire, grade adjoint territorial d'animation, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 18.25 heures par semaine scolaire et une heure à chaque période scolaire.

DECIDE de créer à compter de cette même date un emploi d'animateur périscolaire, grade adjoint territorial d'animation, permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 18.75 heures par semaine scolaire et 1 heure à chaque période de vacances scolaires.

PRECISE que le temps de travail sera annualisé

PRECISE que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Maire

François RAVOIRE

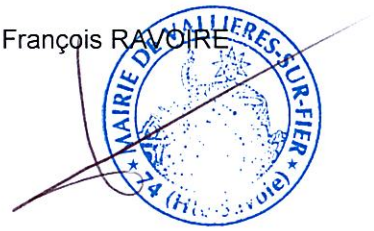

La secrétaire de séance

Sophie LE BOURGEOIS